



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.94  
10 avril 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du Plan à moyen terme et du budget-programme  
Trente-cinquième session  
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME  
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION**

Vice-Président/Rapporteur : M. Edward Chisanga (Zambie)

Orateurs : Secrétaire général-adjoint de la CNUCED  
République islamique d'Iran (pour le Groupe des 77 et la Chine)  
Égypte (pour le Groupe africain)  
Portugal (pour l'Union européenne)  
Cuba (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)  
Maroc  
Malaisie (pour le Groupe asiatique et la Chine)  
République dominicaine  
Nigéria  
États-Unis  
Chine  
Croatie (pour le Groupe D)  
Afrique du Sud

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation. Toute demande de modification doit être soumise **au plus tard le mercredi 26 avril 2000** à la : Section d'édition de la CNUCED, Bureau 8106, télécopieur : 907 0056, téléphone : 907 5656 ou 5655.

## **INTRODUCTION**

La première partie de la trente-cinquième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, les 13, 20 et 21 mars 2000. Au cours de la session, le Groupe de travail a tenu une séance plénière, la 135ème séance. Toutes les autres séances, informelles, ont eu lieu en privé.

## Chapitre I

### EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PLAN À MOYEN TERME DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2002—2005

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi du document suivant :  
  
"Examen du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2000-2005" (TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1)
2. Le **Secrétaire général-adjoint de la CNUCED** a présenté le projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme et déclaré que les États membres et le secrétariat avaient pour objectif commun de traduire le Plan d'action de Bangkok (TD/386) en plans et programmes de travail détaillés. La méthode à suivre à cette fin était définie par les quatre instruments de gestion intégrée précisés dans le document intitulé "Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation", plus connu sous la désignation de "Règles régissant la planification des programmes". Parmi ces quatre instruments, deux ont trait à la planification - le plan à moyen terme et le budget-programme - et deux à la vérification - le contrôle de l'exécution et l'évaluation.
3. Comme le veulent les Règles régissant la planification des programmes, le plan à moyen terme comporte une présentation de chaque programme, avec indication des activités principales, et, au niveau des sous-programmes, un bref exposé des objectifs "concrets et limités dans le temps", dont la réalisation "doit pouvoir être vérifiée soit directement, soit par évaluation" de la stratégie retenue pour les atteindre; un aperçu des résultats escomptés à l'achèvement de la période quadriennale couverte par le plan; et, chaque fois que possible, des indicateurs de résultats.
4. Après examen par les organes intergouvernementaux spécialisés, comme le Groupe de travail, le secrétariat a présenté au contrôleur de l'ONU le rapport de l'organe concerné, indiquant tout changement qu'il avait été recommandé d'apporter au projet du secrétariat. Avant d'être présenté à l'Assemblée générale, le plan à moyen terme ainsi modifié serait ensuite examiné

par le Comité du programme et de la coordination (CPC), le Conseil économique et social et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

5. Le projet du secrétariat (TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1) a souligné que les parties pertinentes du Plan d'action adopté à Bangkok constituaient le critère principal retenu pour déterminer les mandats et les programmes de travail. La période couverte par le plan à moyen terme était officiellement la période 2002-2005, pour respecter le cycle de planification quadriennal fixé par l'Assemblée générale, mais dans la pratique ce cycle allait, dans le cas de la CNUCED, d'une conférence quadriennale à l'autre.

6. Le porte-parole du **Groupe des 77** (République islamique d'Iran) a jugé que le texte du document TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1 constituait une bonne base de discussion. Il a mis l'accent sur l'importance du Plan d'action, qui était la référence principale pour cet exercice, et sur la nécessité d'indiquer que les détails devaient découler de ce même Plan.

7. Le porte-parole du **Groupe africain** (Égypte) a déclaré que la CNUCED devrait s'efforcer de faire fond sur le succès de la dixième session de la Conférence. Le texte avait certes été amélioré par rapport à l'avant –projet<sup>1</sup> mais certains points n'y figuraient toujours pas. Le plan à moyen terme devrait concorder avec les domaines de travail de la CNUCED dont les États membres étaient convenus à Bangkok. Il serait heureux que le sous-programme pour le développement de l'Afrique soit adopté mais, à ce sujet, le Groupe africain ne souhaitait pas proposer de modification de structure du secrétariat outre celle arrêtée à la neuvième session de la Conférence, étant entendu que des ressources supplémentaires lui seraient affectées. Cette condition prenait en compte les difficultés particulières auxquelles les pays africains étaient confrontés, comme en témoignaient les catastrophes naturelles survenues récemment.

8. Le représentant du **Portugal**, intervenant au nom de l'**Union européenne**, a demandé à ce que l'examen de ce point de l'ordre du jour soit reporté car le texte n'avait été distribué que le matin de la réunion. Il était important de définir des indicateurs de résultats concrets et temporels.

---

<sup>1</sup> L'avant-projet du secrétariat (TD/B/WP(XXXV)/Misc.1) avait été présenté le 7 mars 2000 lors d'une réunion d'information informelle sur le plan à moyen terme.

9. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Cuba) a dit partager les vues présentées au nom du Groupe des 77 selon lesquelles, le texte offrait certes une bonne base de discussion, mais devait néanmoins être modifié afin qu'il soit en phase avec le Plan d'action. Il serait souhaitable, par exemple, de renvoyer après chaque sous-programme au chapitre II.F du Plan d'action, sur la coopération technique, pour témoigner de l'importance attachée par le Groupe à l'assistance technique.

10. Le représentant du **Maroc** s'est associé à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et a remercié le secrétariat d'avoir précisé l'objet de l'exercice. La solidarité entre les États membres et le secrétariat de la CNUCED était l'une des raisons du succès de la dixième session de la Conférence. Les deux parties devraient agir maintenant et entretenir l'élan de manière à répondre à l'ampleur des attentes placées en l'organisation. Le texte correspondait bien plus que l'avant-projet à ce qui était souhaité. Si le plan à moyen terme avait pour objectif de donner une nouvelle orientation aux travaux de la CNUCED, il devrait pour le moins mentionner les principaux éléments du Plan d'action privilégiés par les États membres lors de la Conférence, comme la réforme de l'architecture financière internationale et les nouveaux programmes d'assistance technique. Il devrait indiquer tant les nouveaux domaines d'activité que les changements de priorité, et correspondre à la philosophie d'ensemble dégagée lors de la dixième session de la Conférence. Le représentant du Maroc s'est associé à la demande de l'Union européenne visant à reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour afin de permettre aux États membres de mieux se préparer au débat.

11. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Malaisie) a jugé que le texte constituait un bon point de départ pour les travaux du Groupe de travail. Il a mis l'accent sur l'importance attachée par son groupe à la nécessité de donner corps à l'esprit de Bangkok en exécutant le Plan d'action de manière telle à concilier les intérêts de tous les États membres.

12. Le représentant de la **République dominicaine** a déclaré qu'il convenait de perpétuer l'esprit de Bangkok, qui avait permis de former un consensus, et ne pas briser l'élan. Les travaux du secrétariat devraient clairement tenir compte tant des vœux des États membres que du Plan d'action. En particulier, le descriptif des tâches relatives au commerce international devrait être plus précis quant aux activités concernant les pays les moins avancés (PMA) et le commerce

ainsi qu'au sujet des produits de base. Il serait par ailleurs utile d'injecter un "sang neuf" dans le secrétariat et d'accorder des promotions.

13. Le représentant du **Nigéria** a fait siennes les interventions faites au nom du Groupe des 77 et du Groupe africain et déclaré que la tâche entreprise par le Groupe de travail à la session en cours était essentielle pour l'exécution du Plan d'action. La décision de créer le nouveau sous-programme pour l'Afrique et de renforcer le service correspondant était une décision qui faisait date. Cependant, le sous-programme ne devrait pas voir sa fonction limitée à la coordination sectorielle. Elle devrait aussi être de former un consensus par le contrôle, l'évaluation et le suivi des initiatives connexes ainsi que le renforcement des capacités dans des domaines tels le projet de coopération régionale en Afrique. Les ressources affectées à ce sous-programme devraient donc être adaptées non seulement aux activités de coordination mais aussi à la recherche et à l'analyse des politiques.

14. Le représentant du Nigéria s'est félicité du renforcement du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires en vue des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tels que prévus dans le budget-programme actuel. La création d'un sous-programme pour l'Afrique et l'augmentation correspondante des ressources ne devraient toutefois pas se faire au détriment du renforcement du Bureau du Coordonnateur spécial, et inversement.

15. Le représentant des **États-Unis** a approuvé la demande de report de l'examen de ce point de l'ordre du jour et souligné qu'il fallait tenir compte des différences entre les résultats des neuvième et dixième sessions de la Conférence et redéfinir les résultats escomptés et les indicateurs de résultats en vue d'obtenir des résultats tangibles.

16. Le représentant de la **Chine** s'est associé à la déclaration prononcée au nom du Groupe asiatique et de la Chine. Il a rendu hommage au texte ainsi qu'à la pleine coopération entre les délégations et le secrétariat et au processus démocratique qui avait permis de parvenir à ce résultat. Les fonctions de la CNUCED s'en trouveraient encore renforcées. Le résultat de la dixième session de la Conférence traduisait les intérêts de tous les États membres et représentait un équilibre fragile qu'il faudrait dûment s'attacher à préserver.

17. Le porte-parole du **Groupe D** (Croatie) a déclaré que, par leur contribution à la dixième session de la Conférence, les pays dont l'économie était en transition avaient manifesté leur vif intérêt envers les travaux de la CNUCED et se réjouissaient de voir transparaître cet intérêt dans le Plan d'action. Il faudrait qu'il en soit de même dans le plan à moyen terme, puisqu'il était fondé sur le Plan d'action. Le texte devrait constituer la base des discussions au sein du Groupe de travail.

18. Le représentant de l'**Afrique du Sud** s'est associé aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77, du Groupe africain, du Groupe latino-américain et caraïbe et du Groupe asiatique et de la Chine, ainsi qu'à l'intervention du Maroc. Il s'est félicité de la création du sous-programme pour le développement de l'Afrique et a émis le vœu qu'il soit doté de ressources adéquates. Il a aussi fait observer que certains éléments importants avaient été omis du texte, notamment le rôle de la CNUCED dans la réforme de l'architecture financière internationale.

#### *Réunions informelles*

19. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 3 de l'ordre du jour lors de réunions informelles durant lesquelles le projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme avait été étudié sous-programme par sous-programme.

#### *Décision du Groupe de travail*

20. En séance plénière, le 21 mars 2000, le Groupe de travail a approuvé le texte du projet de plan à moyen terme, tel que modifié, et il a adopté une décision à ce sujet. (Pour le projet de chapitre relatif à la CNUCED du plan d'action à moyen terme, voir TD/B/EX(24)/L.2; pour la décision, voir TD/B/EX(24)/L.3).

## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la session

21. La trente-cinquième session du Groupe de travail a été ouverte le 13 mars 2000 par Mme Angelina M. Sta Catalina (Philippines), Présidente du Groupe de travail à sa trente-quatrième session.

#### B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

22. À sa 135ème séance plénière (séance d'ouverture), le Groupe de travail a élu M. Y. Afanassiev (Fédération de Russie) Président et M. Edward Chisanga (Zambie) Vice-Président/Rapporteur.

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

23. Également à sa 135ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session (TD/B/WP/124). L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005
4. Révision du programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu des résultats de la dixième session de la Conférence<sup>2</sup>
5. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

[À compléter]

---

<sup>2</sup> Le point 4 sera examiné à la deuxième partie de la session (17-19 avril 2000).